

ENVIRONNEMENT

SOS papillons

L'OBSERVATOIRE des papillons des jardins vient d'être lancé par l'association Noé Conservation. Celle-ci cherche maintenant des propriétaires de jardin prêts à guetter les lépidoptères qui visitent leur gazon, à les identifier à l'aide d'un guide disponible sur le Web et à lui renvoyer leurs observations. La somme de ces recensements aidera à préserver la diversité des espèces.

Renseignements : www.noecconservation.org



La poubelle pour aller trier

CYCLABELLE divise par quatre la taille des déchets recyclables en les compactant grâce à une pompe à vide. Un sac-poubelle de 40 litres contient donc l'équivalent de 160 litres de plastiques, cartons, bouteilles ou canettes. Économique (1 euro d'électricité par an), cette in-

vention de SITA France vient de faire l'objet d'un test auprès de 600 foyers de Ballan-Miré (Indre-et-Loire), Dardilly (Rhône) et Charly-sur-Marne (Aisne), et devrait uniquement être vendue aux collectivités souhaitant en équiper leurs habitants.

Renseignements : www.sita.fr



Respectez l'étiquette

Afin de favoriser l'achat de véhicules moins polluants, les voitures neuves ont désormais leur « étiquette énergie/CO₂ ». Estampillées d'un « A », les vertes correspondent aux voitures émettant moins de 100 grammes de CO₂ par kilomètre. Les étiquettes rouges marquées d'un « G » orneront, elles, les voitures émettant plus de 250 grammes de CO₂ par kilomètre.

Géant en liberté

En lâchant dans les montagnes du Sichuan un panda géant né en captivité, les Chinois ont réalisé une première mondiale. Avant d'obtenir son droit de sortie, Xiang Xiang a dû apprendre, en trois ans, à délimiter son territoire, construire un abri, chercher sa nourriture et éloigner les prédateurs. Mais certains écologistes doutent que cette « formation » soit suffisante. Le panda géant est l'une des espèces les plus menacées de la planète. Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement, il ne resterait que 600 spécimens à l'état sauvage.



Les Chalonnais ne manquent pas d'air

EN 2002, Chalon-sur-Saône s'était engagé à réduire de 5,2 % ses émissions de gaz à effet de serre. Pari plus que gagné : en deux ans, la ville les a diminuées de près de 11 % ! Mieux que le protocole de Kyoto, qui prévoit que chaque État signataire les réduise à 8 % d'ici à 2012. Chauffage au bois pour le réseau de chauffage, ampoules basse consommation pour l'éclairage urbain sont quelques-unes des clefs de cette réussite.

